

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Égalité-Fraternité

064/26

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 24 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Sonia FLOCH, Éric HUON, Éric LE SCANFF, Frédéric LE SCOUR, Michel LE VEN, Catherine MÉNEZ, Cyrielle MOY, Séverine SUIRE, Hervé TILLY, Gilbert TOUDIC, Édouard TROLES

Absente : Alexia PHILIPPE

Procurations : Néant

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2026

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 juillet 2026

Monsieur Le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 juillet 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15 ;

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 8 juillet 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 8 juillet 2026 tel qu'annexé, sous réserve de la prise en compte des observations émises par l'assemblée.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY